

ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Référence	Indice
2008-II	Indice B

Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 modifié relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (SSLIA) sur les aérodromes,
Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire (CNMSA) le 24 mai 2007,
Vu la déclaration de modifications et variantes formulée par courrier le 28 avril 2011, complétée par courriers du 31 août, 7 novembre et 21 décembre 2011,
Vu les PV d'essais des laboratoires CENTEXBEL et IFTH et les vérifications effectuées par le STAC sur un exemplaire du vêtement considéré,
Vu l'avis favorable émis par la CNMSA lors de la séance du 25 janvier 2012,

la présente attestation de conformité de TYPE est délivrée à la société :

SIOEN France
Pavillon Hermes, 110 av. Gustave EIFFEL, ZI La Coupe
11100 NARBONNE
FRANCE

pour le Vêtement de Feu SSLIA suivant :

Veste Modèle 528 Microrip/AS/HV22 (veste avec plastron)

ou

Veste Modèle 528 Microrip/AS/HV12 (veste sans plastron)

associée au :

Pantalons Modèle PAN 528 Microrip/AS

Une annexe descriptive du produit est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Vêtements de feu SSLIA* approuvées par arrêté du 5 novembre 2007 et modifiées par arrêté du 21 janvier 2011.

Le logo prévu par arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques SSLIA peut y être apposé. Aucune modification des caractéristiques du vêtement n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

La présente attestation est annulée et remplace l'attestation 2008-II Indice A délivrée le 11 décembre 2008. Elle est valable pour les vêtements du même type livrés avant le **1^{er} juin 2016**.

Fait à Paris le **04 AVR. 2012**

Pour le ministre de l'Écologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement,

Secrétariat CNMSA :
Service Technique de l'Aviation Civile
9 av. Dr Maurice Grynfogel - BP 53735
31035 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 01 49 56 83 42
Stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr

L'avis du directeur
aéroports

Nicolas MARCOU


Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66

